

L'Adresse—M. S. Knowles

reléguait les vieux dans un coin de la maison. Souvent ils n'avaient même pas de quoi s'habiller pour sortir: il n'y avait pas pour eux de vie possible.

Avec les années, en votant la pension universelle, puis en l'augmentant, en abaissant l'âge d'admissibilité et en apportant d'autres améliorations au Régime de retraite, en lançant diverses formules de logement pour le troisième âge, en mettant sur pied le régime universel d'hospitalisation et de soins médicaux, nous avons transformé la vie des classes âgées.

Il n'y a rien de commun entre leur existence il y a 40 ou 50 ans et aujourd'hui. Cela ne s'est pas fait grâce à l'entreprise privée et autres théories idiotes du genre. Cela s'est fait parce que les Canadiens, nous tous, par l'intermédiaire de nos institutions étatiques collectives, avons exigé que l'économie assure pensions et autres prestations, améliorant ainsi les conditions de vie non seulement de ceux qui scrutent les bilans mais de la population elle-même.

Au lieu de faire des discours pour nous demander de réduire l'intervention de l'État, d'accroître le rôle de l'entreprise privée et le reste, nous devrions admettre que nous étions dans la bonne voie ces 40 ou 50 dernières années, quels qu'aient été les gouvernements au pouvoir. Nous avons eu raison de nous orienter vers une plus grande prise de conscience publique, sociale et étatique de l'économie et de ce qu'elle fait pour notre population. Et voilà pourquoi nous avons saisi la Chambre du sous-amendement présenté hier au nom de mon chef, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Il demande au gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation de l'emploi et, en outre, et j'imagine que c'est cette partie du sous-amendement qui déplaît à mes amis du parti progressiste conservateur, il demande qu'on mette sur pied un nouveau programme d'investissement par le secteur public.

Nous prêcherons peut-être dans le désert pendant quelque temps, mais avant longtemps, on se rendra compte que nous avons raison et que ceux qui expriment cette opinion depuis 30 ou 40 ans, surtout du côté des libéraux, avaient raison. Ce sont surtout les libéraux qui ont semblé pencher de ce côté, sous notre impulsion. Ce qui m'inquiète à propos des libéraux, c'est qu'ils sont en train de s'éloigner de cette position. Ils parlent de dénationalisation et de réduction, ils parlent d'un taux de chômage plus élevé et d'incertitude et veulent faire en sorte que les gens soient reconnaissants de ce qu'ils ont et se remettent sur la bonne voie. Cela ne résoudra pas nos difficultés. Nous devrions plutôt faire ce que propose notre amendement, c'est-à-dire prendre les mesures économiques nécessaires pour augmenter l'emploi et augmenter l'investissement dans le secteur public.

En outre, ce serait à mon avis le moment d'améliorer nos services et nos programmes sociaux. Si certains de mes collègues se demandaient si j'allais omettre de parler des pensions dans mon discours pendant le débat sur l'Adresse, ils savent maintenant que ce n'était pas mon intention. Au lieu de penser à établir des évaluations de revenu et à accorder des prestations seulement à ceux qui sont censés en avoir besoin, et ainsi de suite, nous devrions augmenter le montant des prestations de sécurité de la vieillesse. On devrait apporter les changements nécessaires à la loi de l'impôt sur le revenu pour que le fisc reprenne les prestations accordées à ceux qui n'ont pas besoin du montant supplémentaire, mais une façon d'être sûr que les canadiens achèteront davantage des biens de consom-

mation, c'est d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes âgées.

● (1502)

Une autre façon de procéder c'est d'accroître le revenu des familles canadiennes. J'approuve la disposition du programme au sujet des enfants qui accorde un dégrèvement d'impôt annuel de \$200 par enfant aux familles dont les revenus sont inférieurs à \$18,000 par an, mais rien ne justifie une réduction des allocations familiales de 26 à 20 dollars par mois. Il serait préférable, monsieur l'Orateur, de doubler cette somme. Remettez cet argent aux mères canadiennes qui ont besoin de nourriture et de vêtements pour leurs enfants. Ces dépenses auront un effet bénéfique sur l'économie canadienne.

Il serait donc malavisé, monsieur l'Orateur, de réduire les programmes sociaux, mais il serait opportun de les étendre et de confirmer ainsi le jugement des parlementaires qui siègent en cette enceinte depuis quatre ou cinq décennies. Le Canada est un endroit où il fait bon vivre grâce aux mesures gouvernementales. Le gouvernement ne doit donc pas se soustraire à ses responsabilités.

Comme je l'ai déjà dit, le montant de la pension de vieillesse devrait être augmenté et non pas seulement pour ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti. Il y a des centaines de milliers de citoyens âgés qui sont juste au-delà de la limite de revenu, à qui la pension de vieillesse et peut-être quelqu'autre revenu suffisent à peine et qui n'ont pas droit au supplément de revenu garanti. Parce qu'ils ont un revenu trop élevé, il y a d'autres avantages sociaux dont ils ne peuvent bénéficier et la vie n'est pas une sinécure pour eux. Je suis heureux qu'on ait porté à \$20 par mois le supplément de revenu garanti, mais, je le répète, il y a des centaines de milliers de gens qui sont juste au-delà de la limite et c'est également le cas de certains en ce qui concerne les allocations familiales. C'est pourquoi il est si nécessaire d'accorder des augmentations générales.

Maintenant que nous avons parlé de ces bénéfiques et surtout des pensions de vieillesse, je crois qu'il ne suffit pas de dire que les temps sont durs et qu'il faut économiser. Nous devons aussi essayer de résoudre certains problèmes très graves que pose notre programme de pensions. Je crois que les personnes envers lesquelles nous sommes les plus injustes sont les femmes célibataires âgées de 60 à 65 ans. L'allocation au conjoint, qui est très utile à celles qui la reçoivent, est refusée aux femmes âgées de 60 à 65 ans qui sont célibataires, veuves, divorcées ou sans attache d'aucune sorte. Nous allons même plus loin et nous disons à la femme qui a droit à cette allocation parce qu'elle a 62 ou 63 ans et que son mari est vivant, qu'elle pourrait la perdre si son mari meurt avant qu'elle ait 65 ans. Voilà entre autres choses une disposition de notre programme de pensions qui est terriblement injuste envers les femmes âgées de notre pays. Je veux qu'on améliore les pensions sur toute la ligne. Mais plus j'examine la situation, plus les gens en difficulté communiquent avec moi, plus je me rends compte que ce sont les femmes canadiennes qui sont les plus défavorisées vers les dernières années de leur vie, surtout les femmes seules, les célibataires ou les veuves.

Je répondais ce matin à une question posée à l'une de ces tribunes radiophoniques qui émanent parfois de nos circonscriptions. Une femme m'a posé une question sur la pension qu'elle touche des chemins de fer Nationaux du Canada. Il en va de même pour les pensions du CN, celles de la Fonction